

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 SEPTEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**SUVVINZIONI DI FUNZIUNAMNETU PA L'ATTIVITÀ
D'ACCUGLIENZA DI GHJORNU GISTITA DA A FALEP
IN A CUMUNA D'AIACCIU**

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT RELATIVE A
L'ACTIVITE D'ACCUEIL DE JOUR GEREE PAR LA FALEP
SUR LA COMMUNE D'AIACCIU**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion, la Collectivité de Corse soutient les structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de grande précarité.

L'accueil de jour Stella Maris, géré par la Fédération des Associations Laïques et d'Education Permanente (FALEP), offre depuis 1996 un accueil inconditionnel aux personnes en difficulté et souvent marginalisées de la région ajaccienne.

La structure propose à la fois des services répondant aux besoins élémentaires des personnes en grande précarité (douche, buanderie, vestiaire, ...) mais aussi un cadre de vie permettant de restaurer le lien social et un accompagnement social global avec orientation, en fonction des besoins identifiés, vers un large réseau de partenaires (colis alimentaires, permanences sociales et médicales). L'objectif est de permettre à un public souvent très marginalisé d'accéder aux droits.

Après une forte progression lors des trois années précédentes, la fréquentation de Stella Maris tend à se stabiliser.

En 2019, 651 personnes ont été accueillies, en grande partie pour un accès aux prestations de première nécessité et pour des demandes de domiciliation administrative.

Cela représente une moyenne de 95 passages par jour.

Le coût global de l'action pour 2020 est estimé à 380 278 euros.

L'Etat intervient à hauteur de 195 334 euros.

En complément de ces financements, la Collectivité de Corse contribue chaque année au fonctionnement de l'activité.

Il convient donc de reconduire sa participation pour 2020 à hauteur de 145 000 euros. Les crédits sont inscrits au budget programme 5121 - chapitre 934 - fonction 428 - compte 65568.

En conséquence, il vous est proposé :

- de fixer la participation de la Collectivité de Corse au fonctionnement du dispositif d'accueil de jour sur la commune d'Aiacciu à 145 000 euros au titre de l'année 2020 ;
- d'approuver la convention de financement à conclure avec la FALEP telle que figurant en annexe ;
- de m'autoriser à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.